



*Vivre l'année liturgique*

## INTRODUCTION AU CARÊME

Pendant le temps de Noël, la liturgie nous a fait contempler le mystère de l'Incarnation.

La fête de la Présentation au Temple, célébrée de 2 février, a été comme la transition entre le mystère de l'Incarnation et celui de la Rédemption :

Jésus s'est fait homme (*Incarnation*) pour nous sauver (*Rédemption*).

Jésus nous a d'abord attirés à Lui par les douceurs de son enfance, la simplicité de sa vie, la lumière de ses enseignements et sa puissance manifestée par ses miracles.

Maintenant, Il nous invite à Le suivre sur une voie plus exigeante : celle de L'EFFORT et du RENONCEMENT, "passage obligé" pour ceux qui veulent être ses disciples :

*Si quelqu'un veut marcher à ma suite, qu'il se renie lui-même,  
qu'il prenne sa croix chaque jour et qu'il me suive. (Mt 16, 24 – Mc 8, 34 - Lc 9, 23)*

Cette voie est LA SEULE pour pouvoir ensuite "*ressusciter avec Lui*" (cf Rm 6, 5)

Avec le CAREME - temps fort de l'année liturgique qui nous prépare à la fête de Pâques - nous entrons maintenant dans le mystère de la REDEMPTION, mystère du SACRIFICE QUI NOUS SAUVE.

Temps de prière et de pénitence, le Carême dure 40 jours.

» Très exactement : 6 semaines et 4 jours, les dimanches n'étant pas comptés dans ces 40 jours.

Le Carême commence un mercredi, pour compléter le nombre de jours de pénitence à 40.

Le Carême commence donc par le Mercredi des Cendres et se termine par la SEMAINE SAINE, où l'Eglise revit la Passion du Seigneur, avec le déroulement de tous les actes de notre Rédemption, au cours du TRIDUUM PASCAL (*trois jours*) qui commence avec la messe du soir du Jeudi Saint, continue avec le Vendredi Saint et le Samedi Saint, et se termine le dimanche de Pâques, avec la Résurrection, victoire du Seigneur sur la mort.

Pendant tout ce temps, l'Eglise nous convie à des sentiments de PENITENCE\* par des *signes sensibles* : ornements violets, suppression du *Gloria*, de l'*Alleluia*, des fleurs et de l'orgue.

*Une exception cependant* : le 4<sup>ème</sup> dimanche de carême, ou dimanche de "*Laetare*" (*Réjouis-toi !*). JOIE de l'étape au milieu du carême, anticipant sur celle de Pâques qui va jaillir de la Croix. Ce jour-là, le célébrant peut revêtir des ornements roses (d'où le nom de "*dimanche rose*" qu'on lui donne parfois). On y retrouve aussi les fleurs et l'orgue.

*Autres exceptions* : on retrouve les ornements blancs, pendant le Carême, pour quelques grandes fêtes comme la solennité de saint Joseph, le 19 mars, et de l'Annonciation, le 25.

Mais si l'une ou l'autre de ces fêtes tombe, soit un dimanche, soit pendant la Semaine Sainte ou dans l'octave de Pâques, elles sont reportées ou anticipées.

### Rappelons les règles actuelles de pénitence, jeûne et abstinence, demandées par l'Eglise :

- DEUX JOURS DE JEUNE : le mercredi des Cendres et le Vendredi-Saint

*(le jeûne consiste à ne faire qu'un seul repas par jour, avec, le matin et le soir, une "légère collation")*

- TOUS LES VENDREDIS : abstinence de viande.

SONT DISPENSES DE JEUNE les enfants, les malades, les futures mamans et celles qui allaitent, les travailleurs de force, les personnes âgées (+ 60 ans).

### Comment est fixée la date de Pâques ?

La Résurrection de Jésus a eu lieu un DIMANCHE : la fête de Pâques, sommet de l'année liturgique, se célèbre donc toujours un dimanche, mais sa date est mobile (à la différence de Noël).

Pour fixer la date de Pâques, l'Eglise a conservé la manière de compter des Juifs, la mort et la résurrection du Sauveur ayant eu lieu lors de la pâque juive.

Le Concile de Nicée, en l'an 325, l'a fixée au dimanche après la pleine lune qui suit le 20 mars (veille de l'équinoxe de printemps).

Ainsi la fête de Pâques se célèbre entre les dates extrêmes du 22 mars et du 25 avril.

Cette date en commande beaucoup d'autres : du mercredi des Cendres à la fête du Sacré-Cœur.

En conséquence, le MERCREDI DES CENDRES, qui inaugure le Carême, pourra être au plus tôt le 5 février et au plus tard, le 10 mars.

## A propos du Mardi Gras et du Carnaval...

Le mot "carnaval" signifie "on supprime la viande" (du latin *carne levare* : enlever, retirer la viande). Autrefois, les prescriptions de jeûne pendant le Carême étaient beaucoup plus rigoureuses que maintenant, avec notamment la suppression totale de viande.

Aussi, avant d'entrer dans ce temps de prière et de pénitence, on faisait les jours précédents (en fait, depuis l'Épiphanie jusqu'au mercredi des Cendres) de grandes fêtes, avec déguisements, masques, serpents, des farandoles, danses ... et de bons repas ! On chante, on danse ! Surtout le dernier jour avant d'entrer dans le temps de pénitence : c'est la raison de l'appellation "Mardi-Gras".

La tradition des carnivals, issue d'ailleurs de fêtes païennes antérieures au christianisme, se maintient toujours et certains sont très connus : Nice, Rio de Janeiro, Venise...

De la joyeuse détente, avant une longue période d'efforts, pour marquer l'opposition entre le "*gras*" (viandes) et le "*maigre*" (poisson), on est passé trop souvent à des débordements difficiles à approuver.

En ce qui concerne nos enfants, nous savons comme ils aiment se déguiser : nous y contribuerons de bon cœur, en leur laissant leur part d'imagination, mais en veillant à rester dans les limites du bon goût et d'une saine gaieté !

Et si nous organisons à cette occasion une petite fête avec leurs amis ou voisins, restons cohérents avec la pratique de notre foi chrétienne : choisissons les jours avant le Carême, les "jours gras". (Au goûter, on n'oubliera pas de faire de bons beignets !)

Il est inacceptable, pour un chrétien, que des fêtes de "Mardi-Gras" ou de "Carnaval" soient organisées dans certaines écoles...en plein Carême ou, pire encore, le Vendredi Saint, comme "par hasard".

A nous, dans ce cas, d'expliquer à nos enfants pourquoi on ne peut participer à une telle fête au temps ou au jour précis où nous voulons honorer, avec toute l'Eglise, Jésus qui va mourir, ou qui meurt, pour nous sauver.

On peut aussi marquer la "MI-CAREME" : on arrive un jeudi à la moitié du Carême, 20 jours...

Pour les enfants, quarante jours, c'est vraiment très long ! Un bon goûter marquera qu'on a déjà fait la moitié du chemin et redonnera du courage pour la deuxième mi-temps ! Mais restons dans la modération.

Nous serons ainsi en phase avec la liturgie du 4<sup>ème</sup> dimanche de carême ("*Lætare, Réjouis-toi !*", dimanche de joie à l'approche de notre salut, "le dimanche rose" !).